GRAND ÉCHO
Grande-Place, 8
LILLE
thitesares - Italyeses

LE GRAND ECHO

ABONNEMENTO

COL 1 Fore see. 42.50

for see. 2 2

EX 42/20/20 Fore see. 2 2

EX 42/20 Fore see. 2 2

EX 42/2

du Nord et du Pas-de-Calais

LA CULTURE DU TABACDANS LE NORD

SEMIS ET PLANTATIONS

Déclaration et permis de culture. – Les communes où la plantation du tabac est autorisée. – Les pépinières. – Les engrais. – Les premiers soins à donner aux plantes. – L'écimage ou « arrêt ». - L'épamprement. – L'éjetonnage ou ébourgeonnement.

Le département du Nord fournit, annuellement, plus de deux millions de kilogrammes de tabac aux manufactures de l'État. Près de six cents familles, sans compter les nombreux ouvriers dont l'aide momentanée est nécessaire vers septembre, au moment de la récolte, sont occupées à cette culture, de mars en décembre. Le tabac est, en effet, une des plantes qui réclament le plus de soins manuels et de soucis, pour ainsi dire quotidiens, aussi bien à cause des motifs d'inquiétude continuelle qu'elle provoque, qu'à cause des ordonnances sévères d'administration qui la concernent. On sait que l'État s'est réserve, chez nous, le monopole de la fabrication du tabac sous toutes ses formes et qu'il entoure la culture d'une surveillance étroite, afin de prévenir toute tentative de fraude ou de détournement susceptible de porter préjudice au Trésor.

Affermé, dès 1674, par Colbert, le monopole des tabacs subsiste depuis lors en France. Les conditions rigoureuses qui le régissent ont été fixées, au début du dixneuvième siècle, et les questions qui s'y rapportent sont réglemen-

tées, d'après une loi du 28 avril 1816, complétée par d'autres lois de février, 1835, décembre 1872, décembre 1892 et 31 mars 1903. Il semble superflu d'esquisser un historique de l'origine du tabac. Il a été introduit en Europe par les Espagnols, après la découverte de l'Amérique. C'est une plante de la famille des solanées, annuelle, à feuilles alternes et sessiles, c'est-à -dire insérées directement sur l'axe de la tige. Le tabac qu'on laisse végéter librement peut se ramifier et atteindre une hauteur d'au moins deux mètres. Les feuilles, d'un beau vert bronzé, mesurent parfois jusqu'à 70 centimètres en longueur et largeur médianes. Les fleurs, disposées en grappes ou panicules, sont pourdans cinquante communes de l'arrondissement de Lille, où, d'ailleurs, l'importance des plantations et le nombre des planteurs varient selon les localités.C'est Illies qui tient la première place, comme contingent d'approvisionnement à la Régie. Puis, par ordre, viennent: Herlies, Quesnoy-sur-Deule, Comines, Aubers, Fromelles, Fournes, Marquillies, La Bassée, Wicres, Deûlémont, Ennetières-en -Weppes, Escobecques, Frelinghien. Ensuite, pour des quantités moindres. Beaucamps, Bois-Grenier, Bondues, Bousbecque, Capinghem, Englos, Erquinghemle-Sec et Erquinghem-Lys, Hallennes-lez-Haubourdin, La Chapelled'Armentières, Le Maisnil, Ligny, Linselles, Lomme, Lompret, Mar-



prées, jaunes ou blanches, selon les espèces, mais toujours d'un parfum très pénétrant et très délicat.

La culture du tabac est autorisée

quette, Pérenchies, Prémesques, Radinghem, Salomé, Santes, Houplines, Hantay, Sequedin, Thumeries, Verlinghem, Wahagnies, Wambrechies, Wavrin, WarnetonBas et Warneton-Sud, Wervicq-Sud, Roncq, Sainghin-en-Weppes, enfin Haubourdin et Mons-en-Pévèle.

Une dizaine de communes de l'arrondissement d'Hazebrouck ont le même privilège : Bailleul, Estaires, La Gorgue, Merville, Vieux-Berguin, Steenwerck, Neuf-Berquin; puis, en quantité tout à fait infime, Renescure et Thiennes. Il est curieux d'observer que, même, en pays flamingant, c'est dans les localités où se parle le patois wallon exclusivement, que la culture du tabac a pris toute son extension et son intensité. Elle représente, ainsi répartie, 700 hectares de terre en chiffres ronds, soit 600 pour l'arrondissement de Lille, et le reste pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

N'est pas, en France, planteur de tabac qui veut, comme cela se pratique en Belgique. D'abord, 1'Administration écarte, d'emblée, tous les gardes champêtres, appelés, de par leurs fonctions, à devenir, en certains cas, les auxiliaires des employés du service de la Régie ou les indicateurs des chefs d'inspection. Qui a l'intention de planter du tabac commence par faire une déclaration à la mairie de sa commune, d'après les prescriptions d'un arrêté préfectoral, pris sur les propositions du Directeur départemental des Tabacs. Il est requis que le déclarant justifie de la jouissance effective, au titre de propriétaire ou de fermier, des terres énumérées par la demande d'autorisation. Surtout, il doit être avéré solvable et fournir une caution pour garantie des engagements à prendre. La déclaration prévoit, en outre, une série d'obligations générales, dont les principales, et non les moins rigoureuses, concernent l'acceptation, à toute heure de jour et de nuit, des visites des employés des contributions indirectes, dans les immeubles destinés à recevoir les plants avant, pendant et après la récolte.

Le planteur s'engage aussi à présenter à la Régie la totalité, dûment constatée, de cette récolte.

Ces formalités accomplies, la Préfecture délivre un permis de culture, qui sous-entend l'autorisation de semis, mais avec des graines achetées à l'État.

Alors, commence l'œuvre minutieuse de longs mois de travail assidu. On ne s'imagine pas assez quelle grosse affaire c'est d'établir. selon les prescriptions légales et les règles de la pratique, une bonne pépinière et une bonne plantation.

L'endroit du semis est déterminé avec infiniment de soins. On installe de préférence la « couche ». dans un jardin clos, où se trouvent des abris tout préparés. Il faut exposer les pépinières au Midi et les garantir contre les vents du Nord, au moyen de paillassons. L'ensemencement a lieu, d'ordinaire, vers la mi-mars. La graine confiée à la terre, préalablement fumée, a besoin d'une humidité constante. Des verres et châssis, qu'on soulève de façon à permettre l'aération, répondent à ces nécessités. Au bout de quelques jours, la germination est apparente. Il importe, dès cet instant, de garder le sol contre la sécheresse et de veiller aux limaces et aux taupes, très friandes des pousses tendres. Les sarclages des folies herbes et les éclaircissements vont de soi.

Au début de mai, lorsque les plants ont atteint un développement de cinq à six centimètres, a lieu la transplantation. C'est une opération lente et délicate. La pépinière est arrosée abondamment, afin qu'on puisse arracher du sol chaque plante, sans en briser ni froisser les racines. Cela fait, on les repique à la main dans les champs de culture.

Les terrains destinés aux plantations ont été aménagés, de longue date, et fortement amendés par des engrais substantiels. Le tabac étant une plante essentiellement gourmande exige une riche nourriture, Il est d'usage, si l'on n'utilise pas pour fumer la « tabaquière » les vinasses de betteraves ou résidus de la distillation féconds en sels de potassium, qu'on gave le terrain de tourteaux de colza des Indes et de ricins et de sulfate d'ammoniaque, Jamais on ne répète deux fois la plantation au même endroit, car le sol, suffisant pour les autres cultures, est trop épuisé pour le tabac.

On observe un ordre strict pour le « repiquage » ou transplantation, Elle se pratique au cordeau : les plants sont régulièrement alignés et espacés par rangées d'un même nombre de pousses. Cette disposition vise à faciliter l'inventaire ou dénombrement. Sauf, si la plantation est de petite étendue, on



L'ébourgeonnement ou "éjetonnage"

n'arrose pas les pousses transplantées. On laisse à la rosée et à la pluie propices le soin d'humidifier le sol, pour hâter la reprise. Si, pourtant, on traversait une période de sécheresse persistante, l'arrosage devient obligatoire et le spectacle ne manque pas d'imprévu de voir des groupes d'ouvriers abreuver les plantes assoiffées, comme s'il s'agissait des salades du jardin familial.

Le tabac n'a d'ailleurs pas la vie précaire. Il s'accommode rapidement de l'endroit où il a été placé et se met à pousser hardiment. Bientôt, l'œillet central de la tige ou novau floral apparaît. Le planteur le pince et l'enlève avec l'ongle ; c'est l' « écimage ». Au lieu de se développer en hauteur, au détriment du corps, la plante, arrêtée dans son évolution normale et rendue stérile, conserve pour les feuilles sa sève et sa vigueur et croit en force. L'écimage se pratique de telle sorte qu'il reste sur chaque pied de sept à dix feuilles. Tous ceux qui se préoccupent de cette opération, savent qu'il vaut mieux « arrêter » à sept feuilles qu'à dix : les plantes gagnent en épaisseur et en poids, et le maniement devient moins malaisé. L'épamprement complète l'écima-

ge. On nomme épamprement l'action de débarrasser les pieds de tabac des feuilles inférieures qui, situées trop à ras de terre et privées d'air par suite du développement des feuilles supérieures, absorberaient sans profit les sucs nourriciers et finiraient par pourrir sur place. Ces feuilles qu'on enlève sont brisées par le milieu, afin qu'il n'en puisse pas être fait état, et que toute fraude soit impossible. Les débris ou « cassures » ne doivent pas, d'après la loi, quitter le champ. On les désigne encore, parfois, sous le nom de « feuilles de bauche »; quand on ne les abandonne pas sur place, comme il est recommandé par la loi, on les ramasse pour en débarrasser les silos, mais on les détruit sans tarder.

Empêché de croître en hauteur, le tabac tente de se rattraper généreusement par des bourgeons ou rejets, qui sortent de la tige du sommet tronqué ou à la naissance, autour des feuilles. Le plant bourgeonne, bourgeonne sans se lasser. Ces parasites seraient vite préjudiciables à l'ensemble, si on n'y mettait bon ordre. Les planteurs déploient la plus grande activité à enlever ces rejets sans merci, au fur et à mesure qu'ils

croissent. La guerre est de toutes les heures. Comme sur l'hydre mythologique au millier de têtes, sur le plant, un jet repousse après un autre jet. L'ébourgeonnement ou « éjetonnage » est à peine fini à une extrémité de la plantation qu'il est à recommencer de l'autre côté. Il ne faut pas moins de quatre opérations par saison, si l'on veut garder la « tabaquière » nette. Que luise le chaud soleil d'été ou que tombe la pluie maussade, l'ébourgeonnement n'admet pas de répit, sans quoi les rejets s'élanceraient, débordant les plantes mères. Pour avancer entre les rangées, l' « éjetonneur » doit user de précautions et avoir le pied sûr. La maladresse causerait d'irréparables dégâts. Les jeunes gens, plus légers que les hommes faits, s'acquittent à merveille de ce travail, les filles surtout. Pieds nus, les pantalons troussés jusqu'aux genoux ou les jupons caleçonnés à la zouave, de l'aube au soir, on les voit, les reins courbés sur leur besogne infinie, enlisés, dirait-en, dans la verdure mouvante et fragile des feuilles.

Léon BOCQUET

GRAND ÉCHO
Grande-Place, 8
LILLE
PRISERE - VILTERANI

LE GRAND ÉCHO

LA CULTURE DU TABACDANS LE NORD

L'INVENTAIRE, LA COUPE ET L'ENFILAGE

Le dénombrement des plants et des feuilles – Un peu de statistique – Des exemples, comme dans la grammaire – La cueillette des feuilles – Ce que peut gagner un coupeur par jour – l'essorage et les rôles – Les faiseurs de guirlandes ou penderlées – Le gain quotidien d'un enfileur – Le « mai » des tabacs

Parmi les obligations imposées aux planteurs, quand ils sollicitent l'autorisation de cultiver le tabac, il en est une qui soumet la récolte, depuis la pépinière jusqu'à sa livraison à la manufacture, au contrôle des agents du service de la Régie.

Cette intervention se marque, dès le repiquage, afin de vérifier si les semis ont été, comme le prévoit la loi, régulièrement détruits aussitôt finie la transplantation. Les cultivateurs avisés n'y manquent pas, pour s'éviter des ennuis, d'abord, et parce que, ensuite, les « *couches* » constituent des terrains admirablement préparés où semer melons, tomates, escaroles et autres légumes qui se développent là, comme en terre promise.

La visite des employés du service se manifeste, d'ailleurs, d'une façon plus directe après l'écimage. A eux, en effet, est réservé le soin de procéder à l'inventaire ou dénombrement des pieds et des feuilles. La première de ces opérations consiste à vérifier si la superficie cultivée est conforme à celle qui a été accusée dans la déclaration.

Elle détermine, en outre, le nombre des plantes qui se trouvent dans chacun des champs. L'ordonnance, quasi régulière des tiges, permet d'évaluer, par des calculs relativement rapides, la quantité de plants pris en charge. Les règlements d'administration prescrivent de compter diverses rangées au hasard. On en prend dix, à l'ordinaire. C'est ce qu'on nomme un « terme » ; puis, d'après les chiffres fournis, on établit une moyenne multipliée par le nombre de lignes. Il n'y a pas d'exemple qu'on agisse autrement. Toutefois, les instructions du service envisagent le cas où, par suite de la disposition du champ, les rangées étant par trop inégales, il est nécessaire de dénombrer les pieds

Quelques exemples feront mieux comprendre le procédé. Supposons un secteur de culture (le cinquième, inspecteur : M. Godin), qui comprend trois communes: Fournes, Herlies et Wicres. Il y a, dans la première, 16 planteurs et 21 plantations; dans la seconde, 43 planteurs et 79 plantations; dans la troisième, 5 planteurs et 6 plantations. Cela représente, par ordre : 10 hectares 77 ares 64 centiares, puis 34 hectares 58 ares 12 centiares. enfin 4 hectares 21 ares 91 centiares; soit, au total, pour 64 planteurs, 49 hectares 37 ares 67 centiares répartis en 106 plantations. Le dénombrement signale, dans les trois localités, 2.158.783 pieds plantés, autrement dit 467.289 à Fournes; 1.503.591 à Herlies et 187.903 à Wicres.

Mais, comme bien on pense, des plantes peuvent dépérir, et il arrive qu'on en supprime d'autres, endommagées par les intempéries ou accidents fortuits. La vérification tient compte d'un déchet, pourvu que les plants avariés aient été arrachés et détruits, en présence des inspecteurs, et que des jalons bien apparents indiquent les lacunes. C'est ce qu'on désigne du nom de pieds manquants, et qui ne doivent être, sous aucun prétexte, remplacés. Ainsi, dans les trois exemples mentionnés, l'inventaire défalque, pour Fournes, 3.653 plants; pour Herlies, 9714; pour Wicres, 349. Cela fait, le résultat officiel est acquis, à moins de contrevérification réclamée par le planteur, qui est requis d'assister aux opérations du dénombrement. Il est alors délivré un acte, extrait d'un registre à souche et signé par les intéressés. Ce reçu constate que l'Administration, en ce qui concerne les trois communes susindiquées prend en charge 463.636 plants, 1.493.877 et 187.554; soit, en tout, 2.145.067.

Une fois ces opérations dûment établies, a lieu la seconde partie de l'inventaire, qui a trait au nombre approximatif des feuilles. Elle se pratique également par « terme » et moyenne. Sur les données précédentes, le dénombrement des feuilles fournit les résultats suivants : Fournes, 3.324.960 ; Herlies, 11 millions 38.612 : Wicres, 1.390.555, et, au total, 15 millions

754.127 feuilles. Or, le taux moyen des pieds pris en charge, fixé pour chaque localité, par hectare, étant, successivement, de 41.930, de 41.853, de 42.976, on prend comme base définitive, 41.965. Il en résulte que le taux moyen officiel des feuilles inventoriées et prises en charge, s'établit à 7.57 par plant.



Comme il peut toujours survenir des coups de vent, des orages ou des accidents capables de modifier cet état de choses, avant maturité, le planteur obtient aisément décharge du dommage causé à sa récolte, pourvu qu'il en fasse la déclaration en forme, dans les vingt-quatre heures qui suivent l'accident.

Une « tabaquière » est, en effet, à la merci des sautes de température et la grêle, en particulier, est pour les planteurs le fléau le plus redoutable. Un orage subit peut tout compromettre. L'inquiétude est l'état normal des planteurs de tabac ; ils ne commencent vraiment à être rassurés, qu'après la coupe.

Elle se fait, le plus souvent, pendant la première quinzaine de septembre. On reconnaît que le tabac est arrivé à maturité quand la feuille se picote légèrement de marbrures jaunâtres et craquèle lorsqu'on la presse entre les doigts. C'est l'instant ou des équipes d'ouvriers envahissent la «tabaquière». Au moyen d'un petit couteauserpette, à manche court, ils détachent les feuilles, une à une, à la

naissance du pétiole. Il importe de s'exercer à cet ouvrage, dès l'enfance, pour acquérir du métier et de l'habileté. Certains font preuve d'une réelle virtuosité. Cette besogne, cependant, qui exige que le « coupeur » soit presque continuellement courbé de tout son corps, est très fatigante : le « mal de reins » est inévitable. Beaucoup remédient à cet inconvénient, en se traînant, de plante en plante, sur les genoux : les vêtements seuls ont à pâtir, l'humidité de la terre, la « crasse » des feuilles usent et salissent plus qu'on ne saurait dire. Aussi s'habille-t-on, pour la circonstance, de défroques terre, et les feuilles sont étendues entre les souches dénudées ou « tulots », qui les maintiennent en tas. Elles restent plusieurs heures, exposées au soleil, afin de se flétrir et d'acquérir de la souplesse ; sans cela, elles seraient malaisément maniables, à cause de la friabilité des nervures. Cette exposition se nomme l' « essorage ».

Quand la fane est jugée suffisante, un ouvrier passe entre les rangées et réunit les menus tas en des tas plus compacts, en séparant, au préalable, les petites feuilles, ou « savonnettes », des plus grandes. C'est le « bachonnage ». Une vingtaine de tas, placés les uns à la



LA PRÉPARATION DES « ROLES »

singulières.

Malgré ce qu'il présente de pénible, le travail du « coupage » est recherché des familles. Il se pratique « aux pièces », et il est rétribué à raison d'un franc ou de 1 fr. 25 par millier de pieds dépouillés. Un coupeur exercé arrive à trancher par jour de 3.500 à 4.000 feuilles. C'est, à la campagne surtout, pour les jeunes gens et les femmes, un gain appréciable. Mais les journées sont longues; on commence à six heures du matin jusqu'à la brume tombée, et on n'accorde aux repas, souvent pris sur place, que le temps strict.

La tige dévêtue reste fichée en l

suite des autres, composent un « rôle » ou quantité de feuilles attribuées aux femmes et aux enfants. qui en font des chapelets ou guirlandes. Rien n'est pittoresque comme le spectacle qu'offrent les champs à ce moment de la récolte. Des maisonnées entières arrivent, dès l'aube et s'installent en plein air, à la façon des nomades. Tout ce monde, du plus grand au plus petit, se met à l'œuvre et compose les guirlandes. Les « enfileurs » c'est le nom qu'on leur donne sont munis d'une longue aiguille d'acier, et cousent, aiguillée par aiguillée, sur des fiches ou cordes d'égale longueur, les feuilles tournées dans un même sens. Ils en

perforent le sommet du pédoncule ou « croc » très résistant. Aux enfants, on confie de préférence les feuilles de « petit » ou tabac déjà

voire jauni, séché, et, partant, peu fragile et de moindre Femmes enfants assis à même le sol, afin d'être à portée des tas de rôle. Les gens ingénieux, être à davantage, se fabriquent des espèces coussins avec des sacs des « torchettes » de paille. Si le soleil est

qualité. et sont pour l'aise de

ardent, les « enfileurs » arborent d'invraisemblables chapeaux ou se couvrent la tête de mouchoirs pliés en coins. S'il pleut, un sac fait office de capuchon et protège la tête et les épaules. Les raffinés ouvrent, au-dessus d'eux, pour se garantir de la chaleur ou des ondées, des parapluies accrochés à des perches. Mais jamais nul ne quitte le champ, avant d'avoir terminé la besogne.

Pendant ce temps, la marmaille incapable de manier une aiguille se roule sur le sol, dresse des meules de souche, charrie des rejets. Et, d'un rôle à l'autre, les conversations vont leur train; les langues tricotent comme les mains. Puisque les femmes, vieilles ou jeunes, sont là, en majorité, les bavardages ne cessent.

Le gain n'est peut-être pas considérable, mais n'est-ce rien de prendre l'air, de se désennuyer et d'être en compagnie ? Il suffit, aussi

bien, à cette tâche, d'avoir les bras valides. Pourtant, il faut être déjà adroit et actif pour composer, par jour, deux cents guirlandes ou « ton, deux enfants la portent processionnellement, vers la ferme ou s'effectue la paie. La troupe des « enfileurs » suit. Plus le trajet est long et plus grande est la joie. Sur un air



panderlées ». Or, ce travail est rémunéré un franc ou un franc dix le cent. L'aubaine est bonne, surtout aux garçonnets et fillettes, qui emploient, de la sorte, laborieusement et profitablement, leurs vacances.

Un crochet de bois ou affiquet termine chaque fil ou « filasse » utilisé pour la guirlande. Le fil empli, on noue la panderlée avec un crochet de même forme que le premier et on plie la guirlande, qui est déposée à terre en groupes de quatre, afin de faciliter le classement et le compte des travailleurs. Le relevé est fait, chaque soir, par le planteur. Et quand vient la fin de l'enfilage et la clôture du travail sur le champ, c'est grande fête et liesse. On arbore le « mai des tabacs Les courtils des alentours sont mis au pillage pour enjoliver de fleurs la dernière panderlée de la récolte, et, suspendue sur un bâmême, d'ailleurs, que pour mai des moissons, on chante, à tuetête, un couplet de circonstance: A boire, à boi-

populaire,

le

re, au mai d' tabac.

S'en irons-nous sans boir' Ia iatte!

La chanson a ses variantes, dont celle-ci:

Ceux de (ici nom du village) sont pas si fous

De s'en aller sans boire un coup. Les vers sont pauvres, le français douteux, les rimes plus que médiocres, mais l'invite à la régalade n'est pas déguisée. Elle est comprise. Il est en effet d'usage qu'à la rentrée du mai, les « enfileurs » soient favorisés d'une vaste terrine de « lait bouilli » ou pâte à tarte. Le moins qu'on fasse, tandis que chacun touche son salaire, est de vider, à la ronde, d'amples pots de bonne bière mousseuse. Et la panderlée fleurie, comme signe de joyeux accueil, est accrochée sous l'auvent, en place d'honneur.

Léon Bocquet





LA CULTURE DU TABACDANS LE NORD

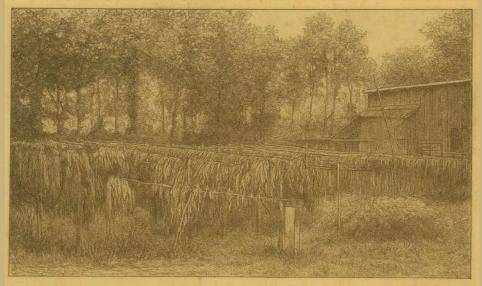
DESSICCATION

La destruction des souches -L'établissement des séchoirs -Une prairie vaut mieux qu'un champ - La « pente » des guirlandes - Séchoir ouvert et séchoir fermé - L'aération des feuilles - Les paillassons et les bonnets - La surveillance pendant la dessiccation - La cabane du veilleur - Les chiens de garde - La rentrée des guirlandes.

Quelques jours après l'enfilage, les guirlandes restées sur la tabaquière sont chargées, deux à deux, sur un chariot garni de paille, qui les préserve des heurts et froissements, et menées au séchoir. A demeurer trop longtemps sur place, les feuilles jauniraient inégalement, trop humides près du sol, trop brusquement sèches ou brûlées de soleil, à la partie supérieure des tas.

A peine le champ est-il débarrassé que le cultivateur, pour se conformer à la loi, fait arracher et détruire les tiges ou souches encore debout. Elles sont tranchées au ras de terre, soit à la houe, soit par la charrue, si la plantation est vaste. Ce n'est pas là une précaution inutile. En effet, l'extraordinaire vigueur du tabac a vite fait, après la coupe des feuilles, de pousser de nouveaux jets et bourgeons. Ces regains écimés, comme le pied primitif, pourraient porter des feuilles qui atteindraient, en peu de temps, jusqu'à 25 centimètres de longueur et seraient considérés comme plantations illicites. Aussi, le service d'inspection veille-t-il jalousement à empêcher toute fraude en ce sens. A défaut d'exécution immédiate et spontanée, il délivre aux planteurs un avertissement écrit et fixe un délai de rigueur. En cas de refus, la destruction des souches est opérée aussitôt, aux frais des contrevenants qui sont, dès lors, passibles de dispositions pénales. De mémoire de planteur, il n'est pas de cultivateur qui pousse jusque-là l'incurie l'oubli de ses intérêts.

rence autour des habitations et, autant que possible, dans une prairie. Il y a diverses raisons à cela. La surveillance à exercer est de toutes les minutes, autant pour assurer une parfaite dessiccation des feuilles que pour prévenir tout vol, toujours à redouter. Il importe aussi qu'au cours des fréquentes manipulations qu'il réclame, le tabac ne soit pas sali, ce qui ne manque pas d'arriver en terre labourable. Le sol tassé et l'herbe, au contraire, le



Un séchoir ouvert

A partir de l'instant où la récolte est rentrée au séchoir, doit se déployer toute l'activité et la vigilance de ceux qui s'occupent du tabac. Ils n'y manquent pas, du reste, et beaucoup apportent au travail nécessaire une conscience professionnelle où il entre tout ensemble de la passion et de l'amour-propre.

préservent. En outre, les prairies, dans notre région, sont souvent entourées de solides haies qui constituent d'excellents abris et enclos naturels. Et puis, il faut encore compter avec cet autre avantage de ne pas immobiliser les champs, à l'époque des travaux d'automne.

Si le planteur ne peut disposer à Le séchoir est établi de préfé- son gré d'une pâture, il choisit un

terrain à proximité de sa demeure et l'aménage rapidement, selon les indications du service de la culture et les leçons de l'expérience. L'endroit prévu est, d'abord, entouré d'une clôture artificielle. A cet effet, le bois de colza ou d'œillettes, qui est de peu de valeur, est fort profitable. Il constitue, retenu de distance en distance, par des piquets et des ronces de fil de fer, une barrière suffisamment épaisse. A l'intérieur de l'enclos, sur des perches fixées de cinq en cinq mètres environ, sont tendus, à la mécanique, des fils de laiton. Làdessus, on suspend verticalement, par l'un des crochets de bois qui les terminent, les panderlées ou guirlandes.

La dessiccation, pour être complète, requiert de trente à cinquante jours. il n'est pas rare de voir encore du tabac en séchoir à la Toussaint. Le tabac, une fois exposé, doit jaunir lentement, et il est nécessaire, à cette première période de la « pente » d'éviter les coups de vent qui froissent les feuilles et les déchirent. Dès que toute la coloration verte est disparue, les guirlandes doivent être régulièrement remuées.

On fait en sorte de changer toutes les feuilles de position et de les soumettre uniformément, sous toutes les faces, à l'action du soleil et de la lumière. Vient-il à pleuvoir ou à venter ? le temps est-il seulement brumeux et humide ? les guirlandes étalées sont immédiatement groupées sous des paillassons, en forme de toits bas qui les protègent.

Dans l'arrondissement de Lille, on emploie plus volontiers, en pareille occurrence, les « bonnets » de paille. Ce sont des espèces de capuchons. qui ont l'appréciable avantage d'habiller jusqu'en bas les panderlées serrées autour des perches. On rentre les chapelets de feuilles sous ces abris, presque tous les soirs. De bon. matin, lorsque le temps est sec. on « ouvre »

le séchoir. C'est-à-dire qu'on étale chaque guirlande sur les fils de fer qui les soutiennent et qu'on les suspend, tour à tour, par l'un et l'autre bout, afin de les aérer. En certaines années difficiles que l'automne est pluvieux, il arrive que, pendant des journées entières, le séchoir ne peut être ouvert sans dommage. Il ne peut de même rester trop longtemps fermé. Quand il en est ainsi, le planteur se voit obligé s'il veut éviter de gâcher sa récolte, d'aérer par les nuits calmes

le, car les soirées de septembre et d'octobre sont fraîches en plein air. Et dans le jour, il convient d'écarter les poules picoreuses, qui aiment se nicher parmi les couvertu-

J'imagine que si, d'aventure, un planteur était poète, il y aurait là pour lui, pendant ces nuits de mystérieux silence passées à la belle étoile, des motifs d'émotions profondes et de méditations inédites. Mais les planteurs ne sont guère poètes, et puis, l'habitude a dépouillé leur âme des sentiments



Une hutte de veilleur dans un séchoir

Du reste, même la nuit, le cultivateur ne quitte pas le séchoir. Il y couche, prêt à tout événement. En même temps qu'il construit la clôture, il agence, au milieu de la prairie ou du champ, une cabane ou hutte en paille, où il dispose, entre quelques planches, un lit sommaire. On pénètre là par une ouverture basse qui sert de fenêtre et de porte et qu'on rebouche soigneusement par quelques « bonnets » ou capuchons de pail-

qui pourraient naître chez un veilleur d'occasion. Les planteurs, en la circonstance, ont bien assez de penser aux rhumatismes qui les guettent, si prés de la terre froide, et de se demander si quelque bruit inopportun ne troublera pas leur solitude.

Ils ont, d'ailleurs, des auxiliaires pour la surveillance du tabac ... Des chiens de garde, dressés à cet usage, sont attachés, l'un aux abords de la hutte, l'autre à un fil continu qui circule autour du séchoir. A la moindre alerte, le molosse aboie et se porte d'où provient le bruit. Le veilleur averti, saisit un fusil toujours à sa portée et passe l'inspection. Gare au malheureux qui se hasarderait dans l'enclos! Il passerait, bien sûr, un mauvais quart d'heure.

Ces précautions ne sont pas superflues. On se rappelle qu'une quantité de feuilles déterminée doit être livrée à la Régie. Le moindre vol pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses. Quiconque, au jour de la réception, ne serait pas à même de justifier des chiffres portés à l'inventaire se verrait accusé de détournement au profit de la contrebande. Il s'ensuit des amendes très élevées et qui peuvent entraîner, en certains cas, l'interdiction de culture. Le planteur défend son bien avec âpreté et, des mois entiers, il a les nuits légères. Les chiens de même. Pour les empêcher de s'endormir, on les laisse coucher à la dure et on va jusqu'à éviter de leur donner, le soir, la moindre nourriture.

Ainsi leur vigilance est plus attentive

On reconnaît que la dessiccation est accomplie, lorsque la cote médiane des feuilles n'a plus de sève et que le pédoncule se racornit. On profite alors d'un temps doux et clair pour transporter les guirlandes du séchoir dans un grenier, sur des lits de paille. Et il y a encore du beau travail en perspective pour les journées et les veillées des mois d'hiver.

Léon Bocquet

GRAND ÉCHO
Grande-Place, 8
LILE
18titures - 16tiresse

LE GRAND ÉCHO

CERT PARK NAME AND A SECOND STREET AND A SECON

du Nord et du Pas-de-Calais

LA CULTURE DU TABAC DANS LE NORD

IV

LA LIVRAISON

couleur et de l'arôme.

Le travail des planteurs pendant l'hiver – Le triage des feuilles – Le manoquage – Scène de veillée – Les magasins de réception – Le bottelage – Les vérifications de livraison – Les experts - Tabacs marchands et nonmarchands – Les prix du tabac reçu en magasin – La prime de surchoix – Les manquants

Après avoir quitté le séchoir, le tabac reste, pendant cinq ou six semaines, dans le local où il a été déposé. Un grenier couvert de chaume convient mieux qu'un toit de tuiles, parce que la température y est plus uniforme. Il faut, en tout cas, prendre grand soin d'aérer, de temps à autre, les feuilles, afin d'éviter la fermentation, qui ne manquerait pas de se produire. Il faut surtout les préserver de l'humidité qui leur enlèverait de la

Plant de tabac fleuri ou porte-graines

Cette période d'emmagasinement constitue un sérieux répit pour le planteur. Celui-ci, s'il est entendu aux choses de sa profession, profite de ses loisirs pour démonter son séchoir, mettre en meules les paillassons et bonnets, après avoir remplacé ceux qui sont trop détériorés, dresser des tas avec les perches de la pente, etc. Cela fait, un nouveau travail commence, qui occupera de longs jours et de nombreuses veillées : le triage.

On enlève les « *filasses* » ou cordons qui retenaient les feuilles en guirlandes, et on les dépose, au fur et à mesure, dans une sorte de chevalet de bois ou « *botteau* ». Dès qu'il est empli, afin de parer à l'éparpillement du tabac, on serre le tas dans des liens de paille provisoires.

Il s'agit ensuite d'assortir les feuilles, d'après la couleur, la qualité et la longueur. Malgré divers systèmes préconisés par des vérificateurs de culture, qui ont proposé, à cette intention, des appareils de leur invention, les cultivateurs du Nord s'en tiennent, pour le triage, à des procédés lents et sommaires. Debout devant une grande table, ils opèrent leur choix sans étalon précis de mesure et s'en remettent à leur œil exercé et à leur toucher habile. Aussi, cette besogne exige-t-elle de l'opérateur une grande pratique, car les catégories varient selon l'appréciation d'un chacun. Quoi qu'il en soit, le tabac est toujours réparti en six classes, qui sont de valeur décroissante. La troisième et la quatrième, ou classes moyennes, réunissent le plus grand nombre de feuilles. Du reste, personne ne s'en tient à un triage unique. Un autre examen a lieu après le premier choix, qui remet dans le groupe qui semble leur convenir davantage, telles feuilles qui auraient pu être évaluées, d'abord, plus ou moins complaisamment.

Tandis que se pratique cette épreuve définitive, le travail de la journée est mis en réserve, pour être complété le soir même et disposé par quantités uniformes. On groupe les feuilles par bottelettes de cinquante ou « manoques », c'est-à-dire à peu près l'équivalent de ce que peut tenir une main d'homme.



Le manoquage n'est pas dépourvu d'agrément. Il se passe en famille, en cercle autour de la lampe, parmi des rires et des bavardages. Les gens de ferme s'accroupissent à même le sol et, souvent, des voisins qu'ennuient les fastidieuses soirées de l'hiver campagnard, viennent s'unir à eux. Hommes, femmes et enfants mis en belle humeur d'être en bruyante compagnie, comptent, une à une les feuilles. Ils comptent quaranteneuf et passent la « manoque » à un « lieur », qui ajoute la cinquantième, formant ligature. Un autre opérateur, avec une serpette, égalise les têtes de côtes ou « caboches » et rase les nodosités superflues.

Et les pipes s'allument ; le tabac qu'on manie dégage son odeur poussiéreuse, qui chatouille la gorge; le tabac qu'on fume joint à cette odeur son relent acre, mais la gaîté est entière. Les histoires de sorciers succèdent aux commérages et alimentent la conversation. Tant et si bien que, parfois, quelque vieux à l'arithmétique un peu lente, distrait de sa besogne, se fâche qu'on « l'abuse ». Et il compte et recompte les mêmes feuilles, à la pleine joie des autres. Invariablement, chaque séance se termine par une tasse de café prise en commun.

Les manoques établies sont placées tête-bêche, sur des couches de paille, dans la salle affectée à cet usage. L'espace dont on dispose est-il restreint ? des liens d'avoine séparent entre elles les diverses qualités définitivement acquises, Ici encore, il est recommandé de ne pas laisser séjourner le tabac sans le remuer.



Les gens d'expérience savent qu'il convient de secouer les manoques. Et tout le gros de la besogne est accompli, et il ne reste plus qu'à attendre l'avis de livraison.

C'est vers le début de février qu'a lieu la réception des tabacs par la Régie. Avant de livrer, le cultivateur prépare des bottes ou balles de 40 manoques pour les trois premières classes, de cinquante pour les classes inférieures. Ces balles sont disposées dans un cadre ou forme nommé « botteloir », de telle sorte que les têtes soient situées aux extrémités. Elles sont montées en carré et sanglées à chaque bout et au milieu par trois liens d'osier souple, sans plus.

Le cœur bat plus d'une fois au planteur. quand l'heure est venue de conduire sa récolte au magasin de livraison. Sera-t-on récompensé de ses peines ? Telle est la question qu'il se pose, lorsque les chariots, revêtus à l'intérieur d'une couche de paille et protégés par une bâche, se mettent en route dans l'aube brumeuse.

Il v a, pour le Nord, deux magasins ou s'effectue la livraison annuelle du tabac par groupes de communes : celui de la rue des Canonniers, à Lille, et celui de Merville, où sont dirigées toutes les récoltes de l'arrondissement d'Hazebrouck et celles de deux communes de l'arrondissement de Lille, Fromelles et Aubers. La désignation de réception est réglée en prenant pour base l'ordre suivi l'année précédente. C'est-àdire qu'on reporte toujours en dernier lieu les localités qui avaient reçu d'abord un premier appel.

Aussitôt rendue, la récolte est soumise au contrôle. Des employés vérifient le nombre de balles, la quantité des manoques, et, enfin, par un prélèvement pris au hasard, le contenu des manoques, afin que soit assurée la sincérité de la livraison, Si des erreurs accidentelles ou volontaires étaient constatées, les rectifications nécessaires seraient faites par des ouvriers du magasin, aux frais du planteur, sans préjudice des poursuites.

Une Commission d'expertise intervient alors. Elle est composée de cinq membres désignés par le Préfet : l'entreposeur et le contrôleur du magasin de Régie et trois

autres personnes compétentes qui n'ont, ou du moins ne doivent avoir, aucun intérêt direct ou indirect dans la culture du tabac. Les titulaires des Commissions ou leurs suppléants prêtent serment et s'engagent à ne point coopérer à l'expertise de la récolte de leurs parents ou des habitants de la commune où ils ont domicile. Ils sont, de plus, soumis au principe de l'alternage.

Aux experts officiels est réservé de pratiquer les pesées par poids bruts et tares des liens, et, surtout, de statuer sur les qualités des tabacs. En conséquence, la Commission se livre sur place à un nouveau triage et elle décide si la qualité ou l'évaluation du planteur doit être maintenue ou modifiée. Elle classe, en outre, la récolte, sur échantillons, par première, deuxième et troisième catégories, les tabacs jugés de valeur marchande et les tabacs dits non-marchands et bons seulement à entrer dans la fabrication de qualité inférieure. Le reste, soit que la dessiccation en ait été imparfaite, soit qu'il ne réponde pas aux vertus exigées, est rejeté comme impropre à être employé dans les manufactures de l'État. Ces déchets sont détruits et brûlés à la fin de chaque vacation.

Les prix du tabac à livrer à la Régie varient de la première à la sixième qualité, de 140 à 25 francs les 100 kilos. Les trois premières qualités ou tabacs marchands ne descendent jamais en-dessous de 90 francs. Les prix des tabacs nonmarchands balancent entre 70 et 25 francs. Il est de plus accordé, en sus de ces prix normaux, fixés par le ministre des Finances, une classe exceptionnelle, le « surchoix », à titre d'encouragement. Les planteurs favorisés par l'expertise reçoivent une prime de 10 francs par 100 kilos, ce qui met le tabac à 1 fr. 50 le kilo. On établit alors une moyenne entre les divers prix de classes, d'où il résulte que le prix du kilo oscille généralement entre 95 centimes et 1 franc 10. Le paiement a lieu le jour même, réduction faite des feuilles admises en déduction des charges définitives. On suppose que toute la récolte inventoriée est présentée en livraison, Si on arrivait au compte à fournir par le moyen des déchets, feuilles de bauche, d'écimage ou de regain, ces feuilles-là ne seraient nullement prises en décharge, mais détruites sur-lechamp. Le planteur ne peut-il livrer la totalité prévue par le dénombrement ? Il est considéré comme « manquant ». Aux ter-

mes de la loi, il est alors tenu de payer, à raison de 8 francs le kilo, la quantité en déficit, évaluée à 116 feuilles pour un kilo. Cela peut donner lieu aussi, en certains cas, au retrait du permis.

Léon Bocquet